

***REGISTRE OFFICIEL ET
DICTIONNAIRE
De la Noblesse de Bérémagne***

Contenant les titres complets et noms des titulaires de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés et Vicomtés etc... ou de titres affiliés. Le Présent registre fait office de preuve devant la loi, et ne peut être remis en question.



05 PAGES

AU PALAIS DE BEREMAGNE

Ouvrage uniquement disponible sur le site officiel de la Principauté de Bérémagne

AVANT-PROPOS

Le onze février deux-mille-dix-huit vers trois heures de l'après-midi, le premier gouvernement de Bérétagne fut composé, et la monarchie établie comme système politique. Quelques jours après, le premier titre de ce registre est déclaré comme officiel et ce, immédiatement après la proclamation du souverain qui portera dès lors la titulature de Prince de Bérétagne, avec la qualification et les honneurs d'Altesse Sérénissime. Le bénéficiaire élu du titre précédemment cité est M. Emanuel de Dovimaldi-Nassor, né le vingt-huit octobre deux-mille-deux à L'Isle-Adam. Le présent registre a pour but de classer et de répertorier la totalité des personnalités et des familles nobles de la principauté de Bérétagne. Ainsi, les citoyens de la principauté, nobles d'un autre état ne seront pas représentés ici sauf exception. Aussi, ce registre sera mis à jour à chaque nouvelle nomination ainsi qu'à chaque nouvel anoblissement. Ce document contient également les prédicats et qualifications attribués à chaque parti, et ils sont les suivants sauf indication contraire explicitement formulée : « Votre Grâce » pour les Ducs, « Votre Magnificence » pour les Marquis, « Votre Grandeur » pour les Comtes et « Monseigneur » pour les autres titres. Les Titres différents des titres de la Monarchie (Prince Régnant, Consort, Douairière, et Héritier), sont attribués par lettres patentes nécessairement signées de la main du Souverain.

SOMMAIRE

Les Principautés et Titres Princiers	4
Les Duchés et Titres Ducaux	4
Les Marquisats et Titres affiliés.....	5
Les Comtés et Titres affiliés.....	5

LES PRINCIPAUTES ET TITRES PRINCIFIERS

Le Titre de Prince de Bérétagne ou sa déclinaison féminine est porté par l'ensemble des membres de la famille régnante, cette dernière composée du conjoint du souverain, de ses enfants nés de façon légitime et de ses parents et grands-parents. L'adjectif « Régnant » est ajouté pour qualifier le Souverain de Bérétagne. L'appellation de Prince Souverain est également adaptée. Le titre de Prince de Bérétagne s'accompagne automatiquement de la qualification d'Altesse Sérénissime et des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Princesse Consort de Bérétagne est porté et attribué automatiquement à la conjointe du Prince Régnant à la suite du mariage du couple, ou sur décret publié au Journal Officiel de la Principauté de Bérétagne. Le titre de Princesse Consort de Bérétagne s'accompagne de la qualification d'Altesse Sérénissime et des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Princesse Douairière est conféré à la veuve d'un Prince Régnant de Bérétagne. Cette dernière continue cependant à porter la qualification d'Altesse Sérénissime et de jouir des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Prince Héritier de Bérétagne ou sa déclinaison féminine est conféré au premier individu, enfant du souverain ou pas, dans l'ordre de succession au trône de Bérétagne. Le Prince Héritier porte la qualification d'Altesse Sérénissime et joui des honneurs qui y sont attachés.

LES DUCHES ET TITRES DUCAUX

Le Titre de Duchesse de Madrienne est réservé à la compagne du Prince Régnant et ce, avant que le couple ne soit marié. Le titre s'accompagne de la qualification d'Altesse Royale et des honneurs qui en découlent. Après la cérémonie du mariage, la Duchesse de Madrienne abandonne son titre pour celui de Princesse Consort de Bérétagne. L'utilisation officielle de l'appellation de Duchesse de Madrienne est approuvée par décret princier.

Le Titre de Duc de Méranie est attribué au Prince Régnant de Bérétagne.

Le Titre de Duc d'Anterne est attribué depuis le premier mai deux-mille-dix-huit à M. Nicolas de Bérétagne, père du Souverain.

LES MARQUISATS ET TITRES AFFILIES

Le Titre de Marquise de Soulange est depuis le premier mai deux-mille-dix-huit attribué à Son Altesse Sérénissime la princesse Louanne de Bérémaigne.

Le Titre de Marquis de Nurmille est depuis le vingt-neuf avril deux-mille-dix-huit attribué à M. Yves Excoffier, et est non-transmissible à quel qu'héritier que ce soit.

LES COMTES ET TITRES AFFILIES

Le Titre de Comte de Valaras est depuis le vingt-et-un août deux-mille-dix-huit attribué à M. Yannick Douai-Desse, « Prince de Lochaber ».

Le Titre de Comte de Barraigne est depuis le onze mai deux-mille-dix-huit attribué à M. Chemsdine Sourni.

Le Titre de Comte de Narille est depuis le vingt-neuf avril deux-mille-dix-huit attribué à M. Carl Excoffier, et est non-transmissible à quel qu'héritier que ce soit.

Le Titre de Comtesse de Taulerne est depuis le premier mai deux-mille-dix-huit porté par M^{me} Frédérique de Bérémaigne.